



Procès-verbal

Article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseil Municipal de la Ville d'Anor - Séance du mardi 11 mars 2014

L'an deux mil quatorze, le onze mars, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Anor s'est réuni dans la salle de Conseil Municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Joëlle BOUTTEFEUX, Maire, suite à la convocation, adressée à chaque conseiller municipal le vingt-et-un février, laquelle a également été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi et dans le cadre du respect des articles L. 2121-10 et L. 2121-11 au Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : ----- 16 conseillers
Mme Joëlle BOUTTEFEUX, M. Jean-Luc PERAT, M. Yves VINCENT, M. Marc FRUMIN, M. Gérard ALLAIRE, M. Bernard BAILLEUL, Mme Sylvie PERAT, Mlle Lydie LAVENDOMNE, Mme Catherine OUVIER, M. Gérard LEFEBVRE, M. Vincent GILLOT, Mme Sabine COLETTE, Mme Sandra PAGNIEZ, Mme Marie-Thérèse JUSTICE, M. Sébastien GROUZELLE, Mme Jessica HENOUIL.

Absent donnant procuration : ----- 0 conseiller

Absents excusés : ----- 5 conseillers
Mme Chantal JAUQUET, M. Smaïl REBBANI, Mlle Kathy MAYEUR, M. Arnaud SCHEPENS et Mlle Fanny BOUTTEFEUX.

1 – PREAMBULE

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est constaté que le Conseil Municipal peut valablement délibérer, puisque le quorum de 12 conseillers municipaux présents est atteint.

Monsieur Bernard BAILLEUL, Conseiller Municipal est nommé secrétaire de séance par l'assemblée conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque conseiller ayant communication du procès-verbal de la réunion du mercredi 11 décembre 2013, dans le dossier préparatoire transmis quelques jours avant la séance, Madame le Maire propose d'adopter le texte, si ce dernier n'appelle ni observation ni remarque des conseillers présents.

Après appel de ces suggestions à l'assemblée, le procès-verbal du mercredi 11 décembre 2013 est adopté sans remarque tel qu'il est rédigé.

Dans le cadre des pouvoirs exercés par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal en date du 16 mars 2008 modifié et complété depuis à 2 reprises en date du 5 juin 2008 et du 5 mars 2009, l'information sur le contenu et l'objet des décisions prises, est faite conformément à l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il s'agit des décisions suivantes : le 23 janvier, portant location par bail rural des pâtures communales rue de la Chapelle Blanche à Monsieur ALAVOINE Guillaume, agriculteur, soit un loyer annuel de 454,13 € pour une durée de 9 ans, le 29 janvier, portant mise à disposition à titre gratuit d'un local situé Espace François Mitterrand, rue Pasteur à Anor à l'Association les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, le 07 février, confiant le marché de prestations intellectuelles – Mission de contrôle technique et coordination SPS pour les travaux de rénovation d'une ancienne école en complexe multi-activités avec démarche de HQE à SOCOTEC INDUSTRIE pour le lot n°1, Contrôle Technique pour un montant de 6.744,00 € TTC et à CEFAQ pour le lot n°2, Mission de Coordination SPS pour un montant de 2.332,20 € TTC et le 11 février, portant bail de location précaire d'un terrain nu situé Zone Industrielle Saint Laurent à Anor, à Monsieur Rudy MOREAU exploitant forestier pour une durée de 23 mois et d'un loyer mensuel de 40,00 €.

2 – FINANCES COMMUNALES

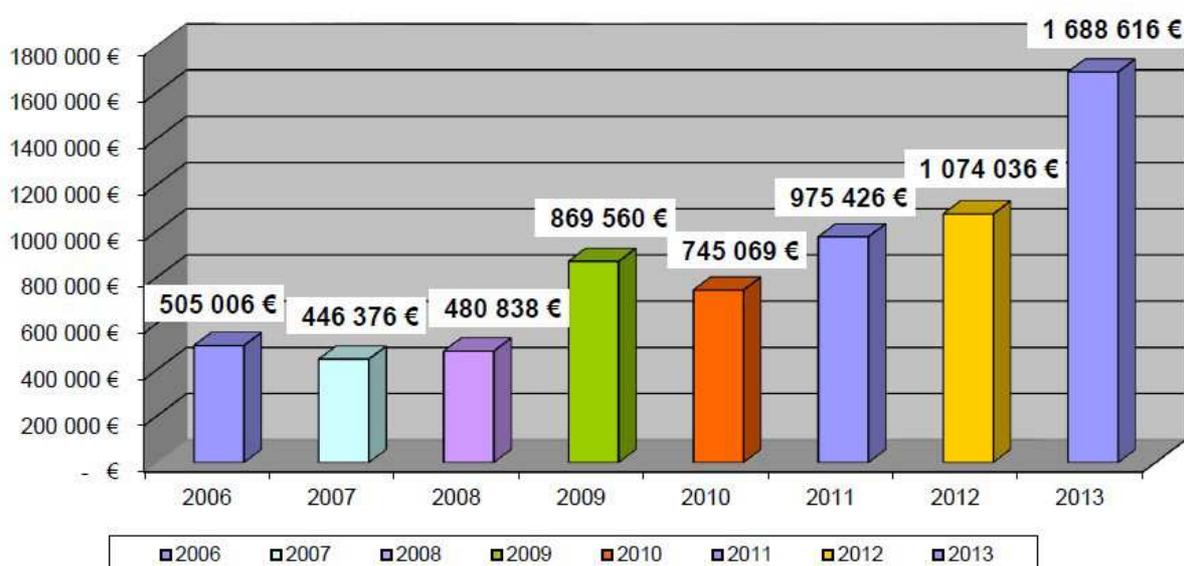
Un résultat historique avec 1,6 M € d'excédent

**Point n° 1 : Compte administratif de l'exercice 2013
Proposition d'adoption du Compte Administratif de Madame le Maire**

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux présents que le résultat global de l'exercice 2013 est de 1.688.615,94 € et correspond aux résultats des sections de fonctionnement excédentaire de 992.444,36 € et d'investissement excédentaire également de 696.171,58 €.

Ce dernier résultat progresse très nettement avec une augmentation de 614.580,33 € par rapport à l'exercice précédent. Néanmoins, c'est un résultat exceptionnel qui s'explique par 2 importantes cessions : celle de la Galoperie pour 697.119 € et de la Poste pour 254.000 €.

Evolution du Résultat Toutes sections



Il est constaté une augmentation de dépenses, mais également des recettes de 3,42 à 4,24 millions d'euros en dépenses et 4,49 à 5,92 millions d'euros en recettes. Cette augmentation significative est principalement due à l'intégration des cessions. A ce titre, Madame le Maire présente les histogrammes de l'année 2013 (bis) permettant de constater la réalité (résultat-cession) avec une baisse de recettes du niveau de 2006 mais également une baisse des dépenses notamment d'investissement.

Lorsque l'on observe de plus près la section de fonctionnement, on s'aperçoit d'une augmentation des dépenses et des recettes ayant toujours la même origine. Les graphiques de l'année 2013 et 2013 bis permettent de vérifier que les dépenses sont contenues mais que les recettes n'augmentent pas et sont en légère diminution.

Néanmoins, si l'on observe l'évolution des dépenses et du coût du personnel, les dépenses augmentent de 24.980,00 € entre 2012 et 2013, soit 2,25 %.

Par ailleurs, les dépenses à caractère général sont quant à elles en baisse de 11.657 €.

Madame le Maire précise que le résultat très important et tout à fait exceptionnel de cette année est à mettre en perspective avec ces augmentations qui faudra tenter de contenir pour dégager les marges nécessaires à l'investissement.

Après explications, débats et à l'unanimité, il est décidé d'approuver le compte Administratif de l'exercice 2012, de reconnaître la sincérité des restes à réaliser, et d'arrêter les résultats définitifs. Madame le Maire ayant quitté la salle avant la mise au vote, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des

Collectivités Territoriales, le Conseil siégeant sous la présidence du doyen-d'âge présent, soit M. Jean-Luc PERAT.

A ce titre, Madame le Maire est remerciée par l'ensemble du Conseil Municipal pour sa gestion.

Le compte de gestion est approuvé

Point n° 2 : **Compte de Gestion 2013**
Proposition d'adoption du Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier

Madame le Maire indique qu'après lecture de l'extrait du compte de gestion de M. le Trésorier de Fourmies, comptable de la collectivité, on peut constater que les résultats sont identiques à ceux du compte administratif.

Après débat et échange, il est décidé d'approuver le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier, et de déclarer ce compte visé et certifié conforme par l'ordonnateur qui n'appelle ni observation, ni réserve.

L'affectation de l'excédent est décidée

Point n° 3 : **Résultat de l'exercice 2013**
Proposition d'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2013 sur l'exercice 2014

Dans ce même cadre, Madame le Maire propose d'affecter le résultat de l'exercice 2013 au budget 2014. Cette opération comptable consiste à intégrer les reports de dépenses et de recettes de la section d'investissement ainsi que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2013.

Madame BOUTTEFEUX propose d'intégrer le résultat excédentaire d'investissement de 696.171,58 € à l'article 001-résultat d'investissement reporté en section d'investissement de l'exercice 2014, d'affecter, en tenant compte des reports effectués sur l'exercice 2014 (dépenses et recettes), une somme de 404.825,31 € à l'article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé en section d'investissement de l'exercice 2014, et d'exécuter le résultat de fonctionnement, soit 587.619,05 € à l'article 002 excédent antérieur reporté en section de fonctionnement de l'exercice 2014.

Après débat et vote, unanimité est donnée pour procéder à l'intégration des opérations comptables afin d'équilibrer la section d'investissement de 2014 et d'affecter le solde de l'excédent d'exploitation sur le même exercice.

Une avance pour le CCAS

Point n° 4 : **Subventions 2014**
Proposition de versements d'avances de subvention pour le CCAS

Madame le Maire propose d'attribuer une avance de subvention de 15.000 € au C.C.A.S. pour lui permettre d'honorer ses dépenses, en attendant le vote du budget en avril-mai. Celle-ci sera à valoir sur la subvention communale de 2014 pour faire face à ce besoin de Trésorerie.

Après débat et à l'unanimité des membres présents, il est décidé le versement de cette avance.

Anor renouvelle son aide à l'Association Scènes de Méninges

Point n° 5 : **Subventions 2014**
Proposition d'attribution à l'Association Scènes de Méninges

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, l'association Scènes de Méninges en Avesnois souhaite bénéficier d'un cofinancement de la part de la Commune pour son action 2014 intitulée « Légendes et Contes ». Le montant de ce cofinancement s'élève à 2.333 € contre 2.000 € en 2013.

Le projet 2014 tend à poursuivre les ateliers et actions mis en place afin d'organiser des projets culturels de territoire sur le Canton de Trélon, et ciblant les communes d'Anor, Trélon et Wignehies. Il s'agit de poursuivre le projet « Légendes et Contes » au travers d'ateliers de création artistique sur les trois communes afin de sensibiliser et fédérer les habitants à un projet collectif théâtral.

L'année 2014 s'orientera sur la thématique « *Verre, fer et textile... entre légendes et industries* ». L'association programmera des pièces de théâtre dans les écoles des trois communes, et lors de soirées tous publics, et sensibilisera la population au « faire ensemble ».

Après débat et vote à l'unanimité, il est décidé d'attribuer une subvention de 2.333 € à l'Association Scènes de Méninges.

Des avances pour le bon fonctionnement des associations anoriennes

Point n° 6 : Subventions 2014 Proposition de versements d'avances de subvention aux associations anoriennes

Madame BOUTTEFEUX indique que dans l'attente de la réception de l'ensemble des dossiers de demandes de subvention et pour permettre à certaines associations de faire face à leur engagement, elle propose de procéder au versement anticipé d'une partie de leur subvention de fonctionnement au titre de l'année 2014.

Après débat et vote, il est décidé d'attribuer à l'association Anor-Europe, au Football club d'Anor et à Festiv'Anor, ayant sollicité le versement d'une avance de subvention en 2013 de manière anticipée respectivement 900 €, 1.600 € et 2.250 €.

Un soutien précieux pour la Goutte d'Eau.

Point n° 7 : Subventions 2014 Proposition d'attribution de subvention à l'association « La Goutte d'eau »

Madame le Maire a reçu le 20 janvier dernier, un dossier complet de demande de subvention adressé par François VERBEKE, étudiant en 2^{ème} année de médecine à Lille. Ce dernier avec cinq autres étudiants, fait partie d'une association apolitique et indépendante de toutes croyances religieuses intitulée « La Goutte d'Eau ».

Le but de cette association est de permettre à des groupes d'étudiants en médecine et dentaire de réaliser des projets de Solidarité Internationale ou locale. Tous investis dans le domaine médical de par leurs études, l'objectif de l'association s'inscrit donc dans leur projet professionnel avec l'idée d'échange et d'entraide. Ils ont fait le choix d'un projet international et leur action se porte sur Maka-Diama 2, un village au Sénégal, dans la région de Saint-Louis. Ils ont pris contact avec la population locale et notamment le directeur de l'école qui leur a communiqué les priorités des 130 élèves. En effet, leur action ne se veut pas paternaliste et l'objectif est de répondre aux besoins de la population locale. Ils ont tous envie d'apporter leur soutien, de partager et d'aider une population.

Les différents objectifs communiqués sont dans un ordre de priorité :

- Clôturer la cour de l'école pour permettre de rendre le lieu plus sécurisé en délimitant un véritable espace pour les enfants. Actuellement les animaux (vaches, brebis) partagent la même place que les enfants.
- Réhabiliter l'école pour que les enfants du village puissent apprendre dans de bonnes conditions de travail. En effet, le toit de l'école a été réparé avec les moyens du bord, c'est-à-dire du carton et du ciment, il y a des fuites et des trous dans les murs. Le gros du travail est donc de rendre un accès sécurisé à cette école, de créer un bureau pour les enseignants et de remettre en état les salles.
- Relier la citerne d'eau à l'école et aux latrines. La citerne a été construite à 30 mètres de l'enceinte mais ils n'ont pas eu les moyens de la relier à l'école. Le but est donc l'adduction de l'eau de cette citerne, ce qui serait un grand confort dans la vie à l'école.

D'autres objectifs sont à réaliser, les élèves n'ont pas de livres adaptés (datent des années 1980), il faudrait leur en fournir en rapport avec leur programme éducatif. Ils veulent aussi réaliser une plantation d'arbres avec les enfants pour leur permettre d'avoir des espaces d'ombres car la zone est désertique, un partenariat avec « les brigades vertes » va leur permettre de récolter les plants qui peuvent pousser au Sénégal.

Leur action est centrée sur l'amélioration des conditions d'éducation des jeunes, sur l'accès à l'eau mais aussi sur la prévention contre les maladies infectieuses comme la bilharziose. Pour mener à bien leur projet ils doivent récolter la somme de 20.681,22 €.

Sa sœur Anne-Laure VERBEKE, étudiante également en médecine, avait sollicité la Commune en 2011 et avions accordé à cette même association 500 € à l'époque.

Après débat et vote, unanimité est donnée pour décider d'attribuer une subvention de 500 €.

Une taxe qui ne sera peut-être plus fléchée vers la Commune

Point n° 8 : Taxe Communale sur la consommation finale d'électricité **Proposition de fixation du coefficient multiplicateur de la TCFE**

Le Service de fiscalité directe locale de la Direction Générale des Finances Publiques vient de préciser les informations relatives à l'indexation du coefficient multiplicateur utilisé par le calcul des tarifs de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité d'Anor.

Elle précise que cette indexation annuelle du coefficient maximal n'emporte pas une indexation automatique du coefficient décidé par les collectivités. Pour suivre cette indexation, il est donc nécessaire de prendre une délibération tous les ans et avant le 1^{er} octobre de l'année pour une prise en compte l'année suivante.

Après s'être procuré le dernier arrêté en date du 30 mai 2013 actualisant le coefficient pour 2014, elle propose donc aux Conseillers Municipaux de fixer à 8,44 le taux contre 8,12 actuellement. Ce taux sera effectif en 2015 sauf si un nouvel arrêté viendrait à être publié avant octobre prochain.

Par ailleurs, Mme BOUTTEFEUX précise également qu'elle prend cette décision si toutefois la décision serait prise de revenir en arrière sur le fléchage de la taxe communale vers les syndicats d'énergie prévu en 2015 pour les communes de + 2000 habitants. Etant précisé que cela représente 54.000 € / an environ.

Après débat et vote à l'unanimité, il est décidé de fixer à 8,44 le coefficient multiplicateur de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Demande de financement pour la rue du Camp de Giblou

Point n° 9 : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Programmation 2014 **Demande de subvention VC n°7-106 et 107**

Après réalisation d'une étude confiée au cabinet AI2E Assistance Infrastructure Etudes et Expertises, Madame le Maire propose de soumettre le dossier de demande de subvention DETR – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux la réfection de la rue du Camp de Giblou correspondant aux VC n°7, 106 et 107, compte tenu de l'état particulièrement dégradé de ces voiries.

La dernière circulaire du Préfet du Nord en date du 25 janvier 2013 détaille dans son annexe 1, les différentes catégories d'opérations éligibles en 2013. On y retrouve les travaux de voirie qui concerne :

1. les dessertes dans le cadre d'activité économique et d'équipements particuliers (industriel et commercial)
2. le réaménagement des centres bourgs
3. les travaux de voirie liés aux intempéries

La Commune tentera donc de justifier ces éléments pour rendre éligible la rue du Camp de Giblou qui n'aurait pu être retenue en 2013.

Le total de ces voiries s'élève à 113.459,50 € HT (106.513 € de travaux + 6.946,50 € d'honoraires) et le taux de subvention s'établit à 25 % de ce montant HT, elle propose de solliciter une subvention d'un montant de 28.364,87 €.

En sachant qu'elle attend la circulaire dans les prochains jours, a été pris pour base le même taux de subvention et la même éligibilité de dépenses.



Après débat et vote à l'unanimité, il est approuvé l'avant-projet des travaux de réfection des voiries communales et sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre de la programmation 2014 de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 28.364,87 €.

3 – DOMAINE, HABITAT ET PATRIMOINE COMMUNAL

Rectification pour le prix de cession du Snooker

Point n° 1 : Immeuble 12 rue du Général de Gaulle anciennement dénommé « Café le Snooker »
Acquisition anticipée de l'immeuble à l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais – Validation du prix

Par délibération en date du 11 décembre dernier, il avait été délibéré favorablement pour l'acquisition anticipée de l'immeuble situé 12 rue du Général de Gaulle auprès de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais.

Aujourd'hui, l'Etablissement Public Foncier a communiqué le prix définitivement validé par les services comptable avec une TVA sur marge au taux de 20 % soit un prix TTC et définitif intégrant l'ensemble des frais à 129.907,25 €. Pour information, il avait été délibéré pour 129.374,88 €.

Après débat et vote à l'unanimité, il est décidé de confirmer par délibération ce nouveau prix.

Un POS modifié pour le projet de la Verrerie Blanche

Point n° 2 : Plan Local d'Urbanisme à contenu POS
Proposition d'engagement d'une procédure de modification – Projet de la Verrerie Blanche

Dans le cadre de la démarche « Renouer » portée par ENRx, une étude sur le site de la Verrerie Blanche à Anor a été conduite.

Elle s'inscrit dans une démarche expérimentale et exemplaire visant à tester et à définir des méthodes d'intervention sur le tissu rural et le bâti ancien en vue de projets de renouvellement. Ces études sont préalables à des études de maîtrise d'œuvre.

Le terrain, sous maîtrise communale, est un ancien site industriel ayant accueilli une activité de verrerie, emblématique de la commune situé non loin de la gare le long de la voie ferrée.

Il s'ouvre sur le grand paysage : bocage et bois à l'ouest. L'ensemble des constructions du site ont été démolies, exceptés 10 corons et un atelier qui devront être réhabilités dans le cadre de la présente opération.

Les enjeux de l'opération sont :

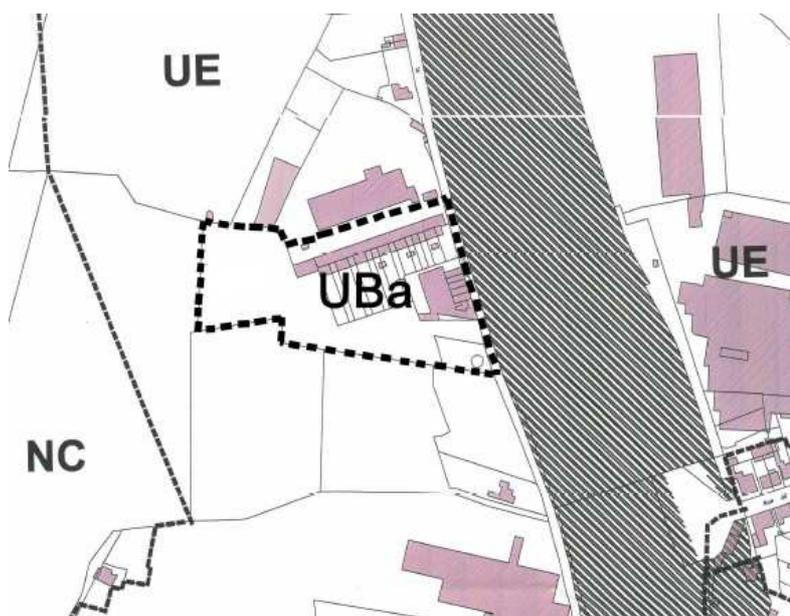
- Rendre le quartier attractif et changer son image en s'appuyant sur ses atouts : le paysage, la proximité du centre bourg et de la gare ainsi que le potentiel d'activités de randonnée, la valorisation du patrimoine et de la mémoire ;
- Créer une polarité et un lieu de vie pour les habitants de l'autre « côté de la voie ferrée » ;
- Travailler les liaisons douces vers le centre bourg, vers l'école, vers cette nouvelle polarité ainsi que vers les chemins de randonnée existants.

Le programme proposé est phasé en trois étapes en cohérence avec le phasage des opérations d'aménagement proposée dans la faisabilité.

Il se compose à termes de :

- 50 logements
- Un espace polyvalent et un préau
- Un plateau extérieur multi-sports : espaces extérieurs et équipements partagés pour l'ensemble des habitants : place, jardins partagés, barbecue, terrains de pétanques...

La création d'un secteur UBa permet de circonscrire l'emprise de l'opération de rénovation de la Verrerie Blanche.



Cette opération d'envergure est concernée par le règlement du zonage UB caractérisé par « une zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités à la périphérie du centre-ville ».

Dans le PLU (à contenu POS) ces terrains sont classés en UE « zone destinée à accueillir des activités industrielles, artisanales ou commerciales ». La reconquête de cette friche ne correspond plus à la zone dans laquelle elle est inscrite. Aussi, afin de rendre compatible le projet et le POS, la modification de ce dernier prendra la forme de la création d'une sous-zone de la zone UB (secteur UBa) qui permettrait d'édicter les règles propres au projet et ainsi préserver les autres zones UB de la commune pour une surface d'environ 1.7 ha.

Après débat et vote à l'unanimité, il est donné un avis favorable à l'engagement d'une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (à contenu POS) conformément à l'article L. 123.13 susvisé,

Une aide du Département de 120.000 € pour le projet de la Verrerie Blanche

Point n° 3 : Appel à projets « Innovation sociale dans l'habitat pour le Nord »
Proposition de sollicitation de l'aide départementale à l'investissement et prime à l'innovation dans le cadre de la Verrerie Blanche

Dans le cadre du projet de la Verrerie Blanche, le dossier de candidature à l'appel à projets lancé par le Conseil Général du Nord et intitulé « Innovation sociale dans l'habitat pour le Nord » a été retenu et devient ainsi lauréat.

Cela va permettre à la Commune de pouvoir bénéficier du dispositif d'aides voté par le Département du Nord pour soutenir le projet.

Après rencontre avec la Direction de l'habitat et du logement et notamment avec Olivier MARLIERE, chargé de mission, il est nécessaire de déposer un dossier de demande de subvention afin de permettre un engagement de la subvention départementale en commission permanente puis son versement effectif.

Dans ce cadre et compte tenu de la programmation de la première tranche par l'Avesnoise qui réaliserait l'ensemble des travaux de cette opération de 20 logements (10 réhabilités du coron + 10 neufs) :

- 7 réhabilitations PLUS,
- 3 réhabilitations PLAI,
- 5 accessions sociales à la propriété,
- 5 lots libres,
- et l'ensemble des voiries et infrastructures nécessaires,

Il paraît plus judicieux que l'aide du Département bénéficie directement au bailleur.

Le bilan prévisionnel de l'opération 1^{ère} phase faisant apparaître un déficit de 200.000 € à charge de la Commune.

Dans ce cadre, Madame le Maire propose de solliciter l'aide globale du Département plafonnée à 120.000 € pour diminuer la part à charge de la Commune.

Après débat et vote à l'unanimité, il est décidé d'approuver la première phase du projet Eco quartier de la Verrerie Blanche et de solliciter l'aide de 120.000 € auprès de Monsieur le Président du Conseil Général du Nord pour la réalisation de cette opération.

Une décision reportée pour le 17 rue Pasteur

Point n° 4 : Opération d'acquisition-amélioration du 17 rue Pasteur **Fixation du prix de cession et de la participation communale**

Madame le Maire propose d'ajourner l'examen de ce dossier dans l'attente d'un échange entre le bailleur et l'EPF qui devrait accorder un rabais sur le prix de cession.

Certains éléments du bilan prévisionnel doivent en effet être approfondis.

Le prochain Conseil Municipal abordera donc ce point lors de séances ultérieures.

L'ADUS intervient pour le projet de la Verrerie Blanche

Point n° 5 : Eco Quartier de la Verrerie Blanche **Proposition de convention avec l'ADUS**

La Verrerie Blanche demeure un des derniers vestiges du passé industriel d'Anor. Traitée et dépolluée en 2010, avec le concours de l'Etablissement Public Foncier, le site de trois hectares garde comme seuls vestiges de l'activité un atelier adossé à un coron de dix logements mono-orientés plein sud, témoin de l'habitat ouvrier et de l'industrie verrière de la Commune.

Le reste de la parcelle est aujourd'hui enherbé et s'intègre au paysage bocager. Légèrement en surplomb, elle offre une perspective vers la forêt domaniale de Fourmies à l'ouest de la ville. Une réflexion a d'ailleurs été lancée ayant pour objectifs initiaux : de limiter l'étalement urbain, d'économiser le foncier en limitant le recours aux espaces agricoles, de réhabiliter les logements existants (approche énergétique et accès PMR compris), de préserver l'architecture témoin du passé, d'innover en proposant de nouveaux services au bénéfice des populations en difficultés, de préserver la qualité paysagère et environnementale du cadre communal, dans un contexte de rénovation écologique et de requalification environnementale et paysagère de cette ancienne friche industrielle.



Cahier des charges

Mission d'assistance conseil du
projet d'écoquartier de la verrerie blanche (ANOR – 59)
Suites à donner au projet RENOUER et à l'appel à projets « habitat » du CG59



Mars 2014

Avec le soutien du Fonds Régional d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie et de l'Environnement :

Conseil Régional Nord Pas-de-Calais



Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie



Il est rappelé que ce dossier ait été doublement retenu dans 2 appels à projets distincts : le premier « Renouer » Renouvellement Urbain et Ecologique des Espaces Ruraux, ayant pour objectif général d'impulser et tester un processus de renouvellement urbain en milieu rural, et le second « Innovation sociale pour l'habitat du Nord » qui vise à une exemplarité en matière de développement social et d'aménagement durable du territoire (Conseil Général du Nord – Direction de l'Habitat) a permis à la commune de disposer, aujourd'hui d'une étude de définition et de programmation visant à définir les enjeux, le contenu et la faisabilité du projet.

Cette étude approfondie et collectivement partagée par les habitants et les différents partenaires s'est achevée tout récemment.

Pour permettre la mise en œuvre de ce projet d'aménagement et de développement durable de ce futur éco-quartier d'une cinquantaine de logements (19 locatifs, 11 accessions à la propriété et 20 lots libres) en liaison directe avec la forêt, la ville souhaite confier une mission d'assistance et de conseil afin de parvenir à une phase opérationnelle.

Au-delà de l'esprit Eco Construction, de l'utilisation des matériaux naturels, des économies d'énergie recherchées, Madame le Maire rappelle les principaux objectifs de notre projet appelés invariables, à savoir :

- mettre en valeur la qualité paysagère du site en ouvrant le quartier vers la forêt, un lieu connecté par des cheminements doux dans une ambiance de bocage et de clairière,
- préserver l'identité historique du quartier en mettant en valeur la mémoire industrielle du site grâce à un lieu d'évocation et d'information sur le patrimoine et le passé industriel d'Anor,
- construire des logements performants pour l'environnement avec une architecture contemporaine,
- créer des équipements pour le quartier et l'école avec une salle polyvalente à disposition des habitants et des associations, des jardins et espaces de loisirs, notamment un plateau multisports pour la pratique sportive de l'école Daniel Vincent, etc...
- et enfin d'aménager une véritable place publique, un espace de quiétude limitant la place de la voiture avec des espaces extérieurs de qualité et le lieu de départ des randonnées.

Pour ce faire, Madame le Maire propose de solliciter l'assistance de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre, l'ADUS associée à un prestataire spécialisé pour mener à bien cette mission. Le coût de cette dernière serait couvert à 70 % par les Fonds FRAMEE délégués par l'ADEME et la Région Nord-Pas-de-Calais dans le cadre du partenariat que l'Agence anime en faveur de la qualité environnement.

De son côté, la Commune s'engage à participer à hauteur de 30 % restant du coût de cette mission estimée à 15.000 € HT soit une part communale de 4.500 €.

Les principaux éléments de mission, qui seront rédigés et décrits par l'ADUS sont les suivants :

- finalisation du programme urbain, architectural, technique et environnemental du schéma directeur,
- assistance à la conduite d'opération et notamment choix de la procédure, d'aménagement, calendrier, phasage, rédaction des cahiers de charges, suivi et pilotage des études obligatoires.

Dans ce cadre, Madame le Maire propose aux Conseillers Municipaux de passer une convention avec l'ADUS.

Après débat et vote à l'unanimité, il est décidé de solliciter l'assistance de l'ADUS dans le cadre du projet de création Eco quartier de la Verrerie Blanche et de confier à l'ADUS l'étude définie et exposée plus haut.

Le dossier accessibilité sur de bons rails

**Point n° 6 : Accessibilité des bâtiments et lieux publics
Proposition de validation des conclusions de l'étude et adoption du programme pluriannuel de travaux**

Madame le Maire présente les éléments relatifs à l'étude et au plan de mise en accessibilité des bâtiments et lieux publics, présentés aux membres de la commission communale pour l'accessibilité le 3 juin 2013, qui a d'ailleurs proposé un premier programme de travaux avec les priorités suivantes :

1. la Salle des Fêtes Robert Dubar,
2. la Mairie,
3. les Ecoles avec au moins 1 classe accessible par établissement.

Dans le cadre de la demande de solde de la subvention départementale obtenue, il convient de valider les conclusions de l'Etude et d'adopter le programme pluriannuel de travaux.

Madame le Maire demande donc aux Conseillers Municipaux de valider la synthèse de cette étude et les enveloppes de travaux correspondantes pour d'une part les ERP (Etablissement Recevant du Public) audités tels qu'ils sont présentés et d'autre part pour le PAVE (Plan Accessibilité Voirie et Espaces publics).

Après débat et vote à l'unanimité, il est décidé de valider les conclusions de l'Etude de mise en accessibilité des bâtiments et lieux publics réalisée par le cabinet ACCESMETRIE, d'adopter les 2 programmes pluriannuels de travaux pour les ERP et le PAVE tels qu'ils sont présentés, de préciser que les programmes de travaux feront l'objet de réalisation concrète dans le cadre d'une programmation à définir dans le temps en accord avec les propositions de la commission communale.

4 – ADMINISTRATION GENERALE ET PERSONNEL COMMUNAL

Modifications intégrées pour les rémunérations des animateurs

**Point n° 1 : Accueil de loisirs sans hébergement
Proposition de modification de la rémunération des intervenants suite à la parution de nouveaux décrets**

Par délibération en date du 27 juin 2013, le Conseil Municipal a fixé les différentes rémunérations pour l'ensemble du personnel du Centre de Loisirs suite aux différentes évolutions.

Suite à la parution de nouveaux décrets en date du 29 janvier 2014 avec date d'effet au 1^{er} février 2014 modifiant l'indice brut et l'indice majoré, Madame le Maire propose donc de fixer à nouveau les différentes rémunérations aux intervenants du Centre de Loisirs depuis la délibération du 27 juin 2013.

Après vote à l'unanimité, il est fixé les modalités de rémunération des différents intervenants pour l'accueil de Loisirs Sans Hébergement comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Poste	Grade	Echelle	Echelon
Directeur	Adjoint d'animation principal 1 ^e classe	6	5
Directeur Adjoint	Adjoint d'animation principal 1 ^e classe	6	3
BAFA	Adjoint d'animation 1 ^e classe	4	8
Stagiaire BAFA	Adjoint d'animation 2 ^e classe	3	8
Non diplômé	Adjoint d'animation 2 ^e classe	3	1

2 cofinancements accordés dans le cadre du CUCS

Point n° 2 : Contrat Urbain de Cohésion Sociale
Proposition d'attribution de subvention à Réussir en Sambre Avesnois pour le cofinancement de 2 actions : Lutte contre le décrochage scolaire et orientations vers les métiers du territoire et Forum pour l'emploi Fourmies et alentours

Par correspondance en date du 17 janvier 2014, le Président du Groupement d'Intérêt Public « Réussir en Sambre Avesnois » qui réunit aujourd'hui le PLIE, la Maison de l'Emploi et la Mission Locale sollicite le Conseil Municipal pour le cofinancement de 2 actions dans le cadre du CUCS « Contrat Urbain de Cohésion Sociale ».

La première de ces actions, à mener en 2014, vise à lutter contre le décrochage scolaire et favoriser les orientations vers les métiers du territoire, tandis que la seconde a pour objectif l'organisation d'un Forum de l'emploi à réaliser sur le territoire des Communes du CUCS.

Il est précisé que le cofinancement communal sollicité pour ces 2 actions s'élève à 3.000 € au total, 2.000 € pour la lutte contre le décrochage scolaire et orientations vers les métiers du territoire et 1.000 € pour le Forum de l'emploi.

Après vote à l'unanimité, il est décidé d'attribuer à Réussir en Sambre Avesnois, une subvention de 3.000 €, pour les 2 actions intitulées : Lutte contre le décrochage scolaire et orientations vers les métiers du territoire et Forum pour l'emploi Fourmies et alentours.

Renouvellement de l'ingénierie intercommunale

Point n° 3 : Contrat Urbain de Cohésion Sociale
Proposition de cofinancement 2014 de l'ingénierie intercommunale des Communes d'Anor, Trélon et Wignehies

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, signé en 2007, avec les services de l'Etat, permettant de financer des actions concrètes dans le cadre d'une programmation annuelle, les Communes d'Anor, Trélon et Wignehies ont décidé de mettre en place une ingénierie intercommunale afin de mettre en commun les moyens pour initier les projets portés par les 3 communes, dans le but de renouveler et de mener de nouvelles actions et projets communs dans le cadre de la politique de la ville.

Cette ingénierie répond à un besoin de la part des 3 communes afin de mutualiser les énergies, les volontés et les objectifs des projets en commun. Elle se traduit par le recrutement d'une chargée de mission depuis septembre 2011, et permet une réelle coordination des projets (écriture de projets de territoire en lien avec les différents partenaires, préparation, montage de dossiers, accompagner, animer les réunions de concertation...).

La chargée de mission est donc à disposition des 3 communes afin de rencontrer et d'intervenir auprès des bénévoles et des partenaires de chacune des actions menées dans les communes. Les actions seront suivies, accompagnées et aidées dans leur réalisation (bilan initial/intermédiaire/final, aide à la rédaction des dossiers de demande de subvention).

Madame le Maire précise que le coût total de l'action pour l'année 2014 s'élève à 28.200,00 €. La participation financière sollicitée auprès de chaque commune s'élève à un montant de 4.584,00 €.

Dans ce cadre, une convention de cofinancement sera signée entre les 3 communes Anor, Trélon et Wignehies, et le PLIE du Pays de Fourmies-Trélon.

Après vote à l'unanimité, il est décidé d'approuver le cofinancement du poste de chargée de mission pour l'année 2014 et d'autoriser Madame le Maire à signer une convention de cofinancement avec les communes de Trélon et de Wignehies, et du PLIE du Pays de Fourmies-Trélon.

Validation du programme d'action 2014

Point n° 4 : Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Proposition de validation du programme d'actions 2014 de la Ville d'Anor et sollicitation financière de l'Etat

Madame le Maire rappelle que le C.U.C.S signé en 2007 avec les services de l'Etat permet de financer des actions concrètes dans le cadre d'une programmation annuelle.

Pour l'année 2014, deux actions sont programmées (dont 2 reconduites) :

La première action reconduite intitulée « Cultivons notre jardin imaginaire » vise à mettre en place des ateliers d'éveil parents-enfants au sein de l'école Daniel Vincent par l'intermédiaire du Conte. Les parents jouent un rôle indispensable dans l'éveil et l'apprentissage de leur enfant. La sensibilisation au conte, mise en place depuis plusieurs années sur le territoire, permet une entrée dans la langue et l'écriture, et favorise la maîtrise de l'oral. Cette action veut donner la possibilité d'acquérir un capital social et culturel en travaillant avec les enfants et leurs parents grâce aux moyens du conte et en élargissant l'action aux écoles de la commune au travers de diverses manifestations.

Afin de compenser la fermeture du Lieu Passerelle, il semble important de soutenir les initiatives au développement culturel des plus jeunes, d'autant qu'il semble primordial de soutenir le repérage des enfants et des parents en situation d'illettrisme, grande cause nationale en 2013 et qui reste aujourd'hui d'actualité.

L'action s'articulera avec un accompagnement à la scolarité, et en lien avec la réforme des rythmes scolaires. Cette aide doit être ajustée aux besoins identifiés de l'élève. Il implique, notamment, pour les situations repérées d'échec, une concertation renforcée entre les responsables de l'action, l'École et les parents, afin de définir les étapes nécessaires pour aider l'enfant à se remobiliser et lui redonner le goût d'apprendre.

La pédagogie s'appuyant sur des activités culturelles ou ludiques (atelier autour de jeux d'éveil pour lutter contre l'illettrisme, travail autour de la création d'une mascotte de géant afin de permettre un échange avec l'association les Amis du Point du Jour, travail autour du langage et de son territoire...) peut être une réponse pertinente pour aider certains enfants à développer une assurance et des savoirs qui pourront être réinvestis dans les apprentissages scolaires.

Le budget de cette action est fixé à 6.785 € et la subvention sollicitée s'élève à 3.392 € pour le CUCS. La part à charge de la Commune d'Anor s'élève à 3.393 €.

La deuxième action reconduite intitulée « Redonner la place aux jeunes dans la Ville » s'adresse aux jeunes Anoriens, âgés de 14 à 20 ans, afin de leur rendre une place d'acteur au sein de la Collectivité. Au travers de l'investissement de ces jeunes dans la vie associative de la commune, un animateur aura pour mission de les sensibiliser, de les redynamiser, et de les accompagner dans leurs démarches et projets.

Dans un but d'autonomie, leur implication permettra d'autofinancer des projets tels que des chantiers internationaux, des mini-chantiers d'insertion, des événements pour la commune, un nouvel esprit d'équipe afin de s'enrichir d'une autre manière tout en apportant sa contribution concrète à un projet d'utilité collective.

Depuis 1991, des chantiers internationaux (en partenariat avec le Comité de Jumelage Anor-Europe et la Maison de l'Europe de Fourmies) sont organisés et proposés aux jeunes d'Anor. Ces voyages sont un tremplin vers la responsabilité, la mixité, le partage et la mobilité. Un chantier international, c'est la réalisation d'un travail volontaire en collectivité pour une durée de deux à trois semaines, effet levier pour des jeunes en recherche d'identité. Le chantier international est prévu pour l'année 2014 en République Tchèque. Le service civique sera également évoqué et présenté, et des échanges avec les mémoires du territoire organisés.

Afin de renforcer l'action de la Plateforme de lutte contre le décrochage scolaire, les jeunes décrocheurs bénéficieront d'un suivi individuel avec l'animateur, et intégreront le groupe pour créer une mixité favorisant le retour à la formation de ces jeunes.

Le budget de cette action est fixé à 9.350 € et la subvention sollicitée s'élève à 2.675 € pour le CUCS. La part à charge de la Commune d'Anor s'élève à 2.675 €.

Après débat et échange, le Conseil Municipal approuve et valide le programme d'actions 2014 et sollicite la participation financière de l'Etat.

5 – EPCI, SYNDICATS ET ORGANISMES

Point n°1 : Suivi des subventions
Notifications et versements

1) Les versements

FINANCEURS	OPERATIONS	SUBVENTIONS
		Euros
CAF	Prestation de service – Centre de Loisirs 2013	7.360,70 € TTC
ETAT	Fond d'amorçage emploi – Réforme des rythmes scolaires	9.900,00 € TTC

6 – INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Cette partie de débat donne aux membres du Conseil Municipal les informations relatives, à l'immatriculation des établissements artisanaux exerçant leur activité au sein de la Commune, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, des Résultats d'analyses bactériologiques pour le mois de décembre 2013, de Api restauration, de l'article « La baisse constante des clients incite la Poste à revoir ses horaires pour 2014 », de Le Courrier de Fourmies, de l'ouverture d'un centre de planification familiale à Fourmies – Réponse de M. le Président KANNER, de Jean-Luc PERAT, Conseiller Général du Nord, de l'extrait de la Commission de Programmation du 19 novembre 2013 de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, du SIAN-SIDEN, de l'information sur le dispositif « PARENTHÈSE » - victimes de violences conjugales, de l'AJAR & le CIDFF.

7 - REMERCIEMENTS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des différents remerciements obtenus, notamment du Centre Chorégraphique National de Roubaix pour la collaboration de la Commune et l'organisation du spectacle *Lou(p) y es-tu ?* du 20 décembre dernier à la salle des fêtes, de Madame et Monsieur GILOTAUX Albéric pour l'embellissement de la Commune et du journal communal, carte de vœux de Madame Annick GOSSET, de Madame Nathalie CONTANT et sa famille pour le soutien lors du décès de sa sœur Agnès THOREL, de Madame et Monsieur GILBERT André pour le soutien lors du décès de leur fils André GILBERT, de Monsieur Fabrice DUBEAUREPAIRE et ses enfants pour le soutien lors du décès de son épouse Nathalie DUBEAUREPAIRE, de Madame Odette DAUBERCEIS et sa famille pour le soutien lors du décès de son époux André DAUBERCIES, de Madame Josette BERTEAUX et sa famille pour le soutien lors du décès de son époux Marceau BERTEAUX, de la famille SAUTIER pour le soutien lors du décès de leur mère Claire SAUTIER.

8 – QUESTIONS DIVERSES

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,
Joëlle BOUTTEFEUX.